Manitoba OmbudsNouvelles



to://w

Bulletin de l'Ombudsman, de l'accès et de la protection de la vie privée

Rapports d'enquête sur le site Web d'Accès à l'information et la protection de la vie privée

Dans les cas d'accès à l'information et de protection de la vie privée où l'Ombudsman a fait des recommandations, la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) et la Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP) exigent, depuis 2011, que les recommandations soient accessibles au public. Jusqu'à maintenant, les recommandations de l'Ombudsman faisaient l'objet de rapports dans les résumés de cas, du rapport annuel du bureau. Même si ces résumés seront toujours publiés annuellement, les rapports complets des enquêtes seront aussi publiés sur le site Web de l'Ombudsman du Manitoba.

Dans notre première publication de rapports, cinq rapports d'enquêtes avec recommandations faites en vertu de la LAIPVP ont été affichés. Des recommandations ont été faites aux organismes publics suivants :

- Conseil des corporations de la Couronne
- Conservation Manitoba
- Services à la famille et Consommation Manitoba
- Société d'assurance publique du Manitoba

Chaque rapport d'enquête contient un résumé du rapport complet, le rapport original contenant les recommandations de l'Ombudsman, et un résumé de la réponse de l'organisme public, aux recommandations.

Nous continuerons à afficher les rapports d'enquête ainsi que les recommandations, au fur et à mesure qu'ils seront complétés. À l'avenir, nous afficherons des rapports d'enquête choisis, où des recommandations n'ont pas été faites pour illustrer la façon dont des dispositions précises des Lois sont appliquées.

Récapitulation de la Semaine du Droit à l'information

Pour la sixième année, le bureau de l'Ombudsman du Manitoba s'est joint à d'autres bureaux de commissaires à l'information et à la protection de la vie privée de partout au pays pour célébrer la Journée du Droit à l'information, le 28 septembre, et la Semaine du Droit à l'information, du 26 septembre au 30 septembre 2011. Le Droit à l'information reconnaît le droit démocratique d'un particulier d'avoir accès aux informations détenues par un gouvernement et fait la promotion des avantages d'un gouvernement ouvert, accessible et transparent.

Nous sommes heureux de souligner ces gouvernements qui ont proclamé la Semaine du Droit à l'information, démontrant ainsi publiquement leur engagement au maintien du droit d'accès d'un particulier aux informations gouvernementales. En 2011, la Province du Manitoba et les villes de Brandon, Dauphin, Flin Flon, Portage-la-Prairie, Selkirk, Thompson et Winkler ont aussi fait des proclamations.



Madame la mairesse Sheri Decter-Hirst signe la proclamation du Droit à l'information de Brandon. De gauche à droite : Scott Hildebrand, directeur municipal, lan Richards, directeur de la gestion des dossiers et de l'information/agent de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, la mairesse Shari Decter-Hirst, l'Ombudsman du Manitoba, Irene Hamilton

Dans ce numéro	2011-3 pour publication à la fin d'octobre	Récapitulation de la Semaine du Droit à l'information	Conférence internationale des commissaires à l'information	Gagnant du Prix Grace-Pépin de l'accès à l'information, 2011	Mise à jour DossiÉ Manitoba	Le Manitoba présente une rencontre sur les raisons d'intérêt public qui justifient la divulgation	Tour de piste	Évènements à venir
Page	1	1	2	3	3	3	4	4

Conférence internationale des commissaires à l'information

Les 5 et 6 octobre 2011, Irene Hamilton a participé à un groupe d'experts et à une réunion des commissaires

à l'information, au cours de la Conférence internationale des commissaires à l'information, tenue cette année à Ottawa. La conférence était présentée conjointement par le Commissariat à l'information du

Canada et l'Association du Barreau canadien, qui a tenu sa conférence annuelle sur l'information et la protection des renseignements personnels le 4 octobre, ciblant cette année la protection des renseignements personnels.

Les conférenciers à la conférence sur l'accès international à l'information comprenaient des autorités de surveillance, des administrateurs de l'information et des demandeurs d'accès de pays tel que l'Irlande, l'Allemagne, l'Inde, le Brésil, le Chili, la Serbie et le Mexique. Il était évident que même si la législation et l'engagement gouvernemental envers l'accès à l'information varient, les principes d'accès maximum avec des exceptions limitées sont les mêmes partout dans le monde.

Un thème dominant était que l'accès à l'information est enraciné dans les droits de la personne ; qu'il soutient tous les autres droits de la personne et est implicite dans la liberté de parole et d'expression. L'accès à l'information est un outil de l'obligation de rendre compte pour déterminer si un gouvernement remplit ses promesses. C'est un outil d'habilitation, qui démystifie les processus gouvernementaux pour le particulier.

L'invité spécial, le président Jimmy Carter (par vidéo) a rappelé aux participants que l'accès à l'information n'est pas seulement un droit à promouvoir, mais un droit à protéger. L'orateur principal, Stephen Lewis a invité les professionnels de l'accès à l'information à percevoir leurs efforts comme

« un travail exaltant » et non un exercice administratif.

Un autre thème de la conférence était les avantages d'un « gouvernement ouvert », la

publication proactive de l'information par un gouvernement (pousser l'information à sortir) plutôt que de réagir à une demande d'accès à l'information (retenir l'information à l'interne). Les nouvelles technologies permettent de rendre l'information disponible dans un format gratuit pour l'utilisateur et qui peut être adapté et réutilisé. Ceci ne remplacera pas complètement les demandes particulières d'accès. Tous les intérêts du public à l'information ne peuvent être anticipés et les renseignements personnels ne pourraient à juste titre être visés par un gouvernement ouvert.

Le 5 octobre 2011, les demandes individuelles d'accès à l'information et le gouvernement transparent ont fait l'objet d'une résolution internationale approuvée, en principe, par 23 pays, y compris le Canada. Pour lire cette résolution, visitez : http://www.oic-ci.gc.ca/fra/med-roo-sal-med_nr-cp_2011_12.aspx

En septembre 2010, les commissaires à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, y compris Irene Hamilton, ont signé une résolution soutenant et promouvant le gouvernement transparent aux paliers fédéral, provinciaux et territoriaux. Cette résolution (en anglais) se trouve à :



Gagnant du Prix Grace-Pépin de l'accès à l'information, 2011

Le 4 octobre, à Ottawa, le programme de certificat sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (IAPP) de l'Université de l'Alberta a reçu le premier Prix Grace-Pépin de l'accès à l'information. Conçu et délivré pour la téléformation en ligne, l'IAPP, est le seul programme postsecondaire des droits à l'information. Félicitations IAPP!



Le Prix Grace-Pépin de l'accès à l'information a été créé pour reconnaître ceux qui ont apporté une contribution importante à la promotion des principes de l'accès à l'information. Le prix est nommé en l'honneur de John Grace (1927-2009), ancien commissaire à l'information du Canada et Marcel Pépin (1942-1999), président fondateur de la Commission d'accès à l'information du Québec.

Mise à jour DossiÉ Manitoba

Depuis notre dernier numéro d'OmbudsNouvelles, nous pouvons confirmer que DossiÉ Manitoba (la partie du dossier de santé électronique du Manitoba en développement) est maintenant disponible aux professionnels autorisés dans 34 sites dans la province.

Que vous soyez ou non un client à un site où le DossiÉ est déjà disponible, le DossiÉ contient des renseignements qui vous concernent. Ceci comprend des renseignements démographiques et certaines informations sur vos ordonnances, vos immunisations et possiblement des résultats d'examen en laboratoire.

Les fonctionnalités de protection de la vie privée du DossiÉ Manitoba vous permettent de contrôler et de vérifier vos renseignements médicaux personnels dans le DossiÉ.

Vous pouvez:

- demander que vos renseignements dans le DossiÉ soient masqués (les renseignements démographiques ne peuvent être masqués), ce qui veut dire que vos renseignements ne seraient affichables qu'avec votre consentement ou dans un cas d'urgence;
- demander de voir qui a eu accès à vos renseignements dans le Dossié;
- demander de voir vos renseignements disponibles dans le Dossié;

faire votre propre suivi de la protection de vos renseignements personnels en demandant l'identité des personnes qui les ont visualisés. Les formulaires pour faire des demandes, des renseignements informateurs, et une liste maintenue à jour des sites participants sont disponibles sur le site de DossiÉ, à : http://www.connectedcare.ca/echartmanitoba/index.html

Le Manitoba présente une rencontre sur les raisons d'intérêt public qui justifient la divulgation

Les 18 et 19 octobre, l'Ombudsman du Manitoba accueillait ses collègues des autres provinces qui ont une législation similaire à la nôtre, qui permet la divulgation pour raisons d'intérêt public et la protection des divulgateurs. La rencontre a été prévue afin de partager les connaissances et les points de vue en ce qui a trait aux programmes de divulgation pour raisons d'intérêt public actuellement en place.



Pour compléter l'ordre du jour, nous avons accueilli Sandra Carney-Yapps, secrétaire du Conseil de la Commission de la fonction publique, qui nous a parlé des résultats au Manitoba, et des résultats des agents désignés en regard de la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles). Le professeur émérite Paul Thomas a discuté de autoévaluation des commissaires à l'intégrité et d'autres hauts fonctionnaires du Parlement.

2011-3 Page 4

Tour de piste

L'Ombudsman du Manitoba, Irene Hamilton, a assisté à la Conférence nationale des commissaires à l'information et à la protection de la vie privée, à Québec, à la fin août.

Plusieurs membres du personnel du bureau de l'Ombudsman participent actuellement à la série d'ateliers Circle of Courage. Les quatre ateliers, nommés Helping the Helper: Incorporating Culture into Everyday Organizational Practice, visent à fournir au personnel, des outils de promotion d'un environnement culturel sécuritaire.

- Le personnel du bureau de l'Ombudsman a été invité dans deux classes de sixième année à l'école Arthur E. Wright, pour parler du gouvernement et du rôle de l'Ombudsman ; une présentation basée sur notre guide de programme scolaire « À vos marques, prêts... Participez! » Le personnel du bureau de l'Ombudsman a aussi participé à la conférence des enseignants en secteurs spécialisés (SAGE), de la Manitoba Social Science Teachers' Association, au Kildonan East Collegiate, à Winnipeg.
- Un membre représentant l'Ombudsman a présenté « Des histoires sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée : atteindre la transparence et l'obligation de rendre compte » au 18e atelier annuel sur les soins de santé en milieu rural et dans le nord du Manitoba Centre For Health Policy (MCHP), à Winnipeg, à la fin d'octobre.
- Visitez notre kiosque pour rencontrer le personnel du bureau de l'Ombudsman et prendre des feuillets d'informations de promotion et d'éducation, récemment publiés et révisés, cet automne, au Congrès annuel de l'Association des municipalités du Manitoba, au Centre Keystone de Brandon, les 21 et 22 novembre.

Évènements à venir

16 novembre et 14 décembre:

Réunions d'information casse-croûte pour les coordonnateurs et les agents d'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Veuillez consulter notre site Web pour les thèmes. Appelez le 982-9130 pour les détails ou pour vous inscrire.

Ombudsman du Manitoba: Divisions de l'Ombudsman et de l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Bureau de Winnipeg 500, av. Portage, bur. 750 Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1 Téléphone: 204-982-9130 Télécopie: 204-942-7803 Sans frais au Manitoba:

1-800-665-0531

WEBSITE: www.ombudsman.mb.ca

I Pour vous abonner ou faire retirer votre nom de la liste de distribution de Ombudsnouvelles, veuillez envoyer votre adresse courriel à Ideandrade@ombudsman.mb.ca

Bureau de Brandon 1011, av. Rosser, bur. 202 Brandon (Manitoba) R7A 0L5 Téléphone : 204-571-5151

À vos marques, prêts... participez!

Télécopie : 204-571-5157 Sans frais au Manitoba:

1-888-543-8230